



## Agenda

- **Lundi 22 juin :**  
cellule de crise COVID19 – filières animales
- **Jeudi 25 juin :**  
CA INTERVIG en audioconférence
- **Mardi 30 juin :**  
Comité de concertation POSEI sur les mesures pour 2021
- **Mardi 7 juillet :**  
sections interprofessionnelles Porc et Volailles en audioconférence



## Le chiffre du mois

**3%**, c'est la part du POSEI France consacré à la Guyane pour l'ensemble des filières agricoles. L'essentiel des 9,2 M€ demandés par la Guyane en 2019 sont actuellement mobilisés pour les filières animales au sein de différentes composantes : primes animales, MFPAL, RSA, IAV (cf. le Retour sur le POSEI au verso).

Les demandes de modifications portées par les filières animales et végétales de la Guyane pour 2021 représentent environ 700 k€. Elles font l'objet d'un très large consensus et visent à accompagner la progression régulière des volumes produits, dans un objectif de renforcement de la souveraineté alimentaire du territoire.



Retrouvez l'ensemble des actualités des produits animaux guyanais sur notre page Facebook :

**Manger local, c'est l'idéal**

Et retrouvez l'ensemble des Layon sur notre site : [www.intervig.org](http://www.intervig.org)

## Le mot interprofessionnel



**Sylvie HORTH**, Administratrice

ODEADOM – Filières élevage de Guyane

**Comment s'articulent les actions de l'ODEADOM et celles de l'interprofession élevage en Guyane ?**

Le fait que la Guyane soit présente dans le Conseil d'Administration de l'ODEADOM est positif pour la représentation des filières locales au niveau national. L'ODEADOM est un moyen de piloter le développement agricole des DOM de manière plus distanciée. La stratégie de chaque filière se construit en Comités Sectoriels ODEADOM, et en COSDA au niveau local.

INTERVIG a toute sa place dans cette représentation. Elle a la légitimité pour travailler sur le POSEI pour les élevages de Guyane et donner une feuille de route pour faire avancer toutes les filières, dans un rôle de coordination sur l'ensemble du territoire.



**Quels sont pour vous les gros chantiers des filières élevage de Guyane pour les prochaines années ?**

Il y a encore beaucoup à faire. Aujourd'hui avec la loi EGALIM, il va falloir redoubler d'efforts pour développer et structurer toute la profession, vers la conquête du marché de la restauration collective. Aujourd'hui les produits d'élevage couvrent en moyenne 20% du marché guyanais, mais avec le rythme d'augmentation de la population, il va falloir suivre. Ces 20% sont une moyenne, les enjeux sont différents selon les filières. Il faut pouvoir appuyer des stratégies de filières spécifiques (filière bovine et bubaline, filière bio...), par exemple en utilisant au mieux la surface agricole existante, qui représente aujourd'hui 36 000 ha. Pour cela, la productivité doit également progresser dans les élevages existants, et des installations de jeunes agriculteurs doivent aboutir.

**En quoi le POSEI peut y contribuer d'après vous ?**

Le POSEI est lui-même un des gros chantiers. L'objectif de ce programme est bien de faire progresser toutes les filières animales, sur l'ensemble du territoire, en traduisant des propositions qui émanent de la profession dans son ensemble. C'est une aide à la structuration, pour organiser la profession et la commercialisation des produits, mais le POSEI permet avant tout de maîtriser les coûts de production, pour assurer en amont un revenu correct à l'éleveur, et en aval un prix abordable pour le consommateur guyanais. Au début du POSEI en Guyane, à peine quelques milliers d'euros étaient demandés au titre de l'élevage. En 2019, ce sont 6,3 millions d'euros qui ont été demandés au titre des MFPAL Elevage par la Guyane. Il y a eu une énorme progression de la structuration et donc de la production. Il faut que le POSEI continue d'accompagner la montée en puissance des productions du territoire, surtout au regard de la crise sanitaire actuelle.



## ... le POSEI animal en Guyane

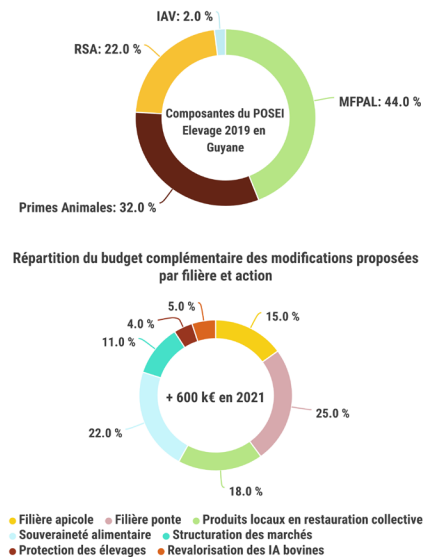
Le POSEI, c'est la PAC des Outre-Mers. Plus exactement, ce Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et à l'Insularité, est mis en œuvre par les Etats membres afin de soutenir l'agriculture de ces Régions UltraPériphériques (RUP) grâce à des fonds européens parfois complétés par des fonds nationaux (fonds CIOM). Les aides du POSEI concernent toutes les productions/filières agricoles des RUP : banane, canne à sucre, autres productions végétales et productions animales. En 2019, l'enveloppe du POSEI de 320 M€ était principalement mobilisée pour compenser les surcoûts de production / commercialisation liés aux spécificités des RUP.

En Guyane, le POSEI soutient les productions animales et les productions végétales exclusivement destinées au marché local. En 2019, les filières d'élevage de Guyane ont sollicité 9 millions d'euros répartis comme le montre le graphique ci-contre. Les MFPAL sont les Mesures en Faveur des Productions Agricoles Locales. Elles comprennent l'aide à la structuration, les aides à la commercialisation, à la collecte et à la livraison des animaux, des œufs et du miel, l'aide à la productivité des élevages... soit un ensemble de 14 mesures. Elles sont généralement demandées par l'organisation de producteurs à laquelle adhère l'éleveur, et reversées à l'éleveur dès réception des fonds. Les Primes Animales sont payées directement aux éleveurs (ADMCA, prime à l'abattage, prime petits ruminants...). Le RSA (Régime Spécifique d'Approvisionnement) vise à réduire les coûts de l'alimentation animale et l'IAV (aide aux Importations d'Animaux Vivants) ceux de l'importation d'animaux reproducteurs ou de poussins d'un jour (en l'absence de couvoir local).

Afin d'adapter le dispositif aux spécificités du territoire, INTERVIG mène annuellement un travail de consultation et de concertation afin de proposer des évolutions des mesures du POSEI Elevage. En 2020, ce travail s'est déroulé de janvier à début juin, rassemblant l'ensemble des acteurs.

Trois nouvelles mesures sont proposées pour 2021 : accompagner la mise en marché des poules de réforme, permettre aux communes isolées d'accéder aux viandes fraîches locales et renforcer la souveraineté alimentaire en dotant les filières de moyens nécessaires pour coexister avec les « produits de dégageant ».

Des modifications sont proposées pour accompagner la montée en puissance de la filière apicole guyanaise, soutenir le progrès technique de la filière de ponte ou revaloriser l'aide à la commercialisation de produits locaux en restauration hors foyer (collective et privée).



## Actualité POSEI

**POSEI 2021 :** situation sanitaire oblige, les Comités POSEI se seront déroulés en audioconférence, co-animés par la DEAAF et INTERVIG.

Le 12 mai, l'ensemble du contenu des modifications à apporter aux MFPAL 2021 a été validé en séance. Quant aux incidences budgétaires prévisionnelles, elles ont été examinées et entérinées le 2 juin 2020. L'ensemble de la profession était présente lors de ces comités et a pu s'exprimer afin d'aboutir à un consensus sur le sujet, partagé par les représentants de la Chambre d'Agriculture et de la Collectivité Territoriale de Guyane. Une présentation en COSDA du 18 juin est programmée. Les demandes de modifications 2021 pour la Guyane seront transmises par la DEAAF pour examen au niveau national (juin), avant remontée des éléments auprès de la Commission Européenne au cours de l'été.

**COVID19 et POSEI :** INTERVIG a sollicité l'activation du dispositif de « circonstances exceptionnelles » auprès de l'ODEADOM dans le cadre de la pandémie actuelle. Cette démarche vise à sanctuariser l'enveloppe budgétaire MFPAL pour 2020 : hausse des montants unitaires pour compenser la très probable réduction des volumes produits suite aux effets de la crise sanitaire.

Directeur de publication : Patrick LABRANCHE  
 Ont contribué à ce numéro : Frédéric GALAN,  
 Camille MICHEL,  
 Conception graphique : Morpho 3D

## Dans le prochain numéro

Qu'est-ce que l'ODEADOM, l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer et quelles sont ses actions en Guyane ?